

# Le régime juridique de l'investissement en Tunisie

**Tunisia Investment Forum**  
**15 juin 2012**

**Marie-Estelle Rey**  
Analyste politique  
Division de l'investissement

# Objectifs du régime juridique de l'investissement

## Restrictions

REDUIRE

- Entrée et établissement
- Propriété et contrôle
- Prescriptions de résultat
- Autorisations
- Entrée et circulation du personnel
- Etc..

## Traitement et protection

- Transparence
- Traitement (TN, TNP, TJE)
- Expropriation/compensation

Augmenter

- Transfert de capitaux
- Règlement des différends

## Incitations

# Réalisation de ces objectifs *via*:

- Contrats d'Etat
- Lois et réglementations nationales
- Instruments non contraignants: Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les EMN
- APPI: accords bilatéraux de promotion et protection des investissements
- Accords d'intégration régionale, accords de libre-échange
- Accords multilatéraux concernant un aspect du droit de l'investissement

# Le cadre juridique de l'investissement en Tunisie

- Code d'incitations aux investissements de 1993 et réglementations connexes
- 53 accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements
- Accords régionaux d'investissement: Ligue arabe, OCI, UMA
- Accords internationaux: OMC (MIC, AGCS), CIRDI
- Adhésion à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les EMN

# Adhésion de la Tunisie à la déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales

Adhésion le 23 mai 2012 après un examen approfondi des politiques d'investissement de la Tunisie

## **Implications:**

- Signal à la communauté internationale – engagement envers les standards internationaux et les meilleures pratiques
- Transparence – publication d'une liste de restrictions au traitement national
- Conduite responsable des entreprises (Principes directeurs à l'intention des EMN): établissement d'un point de contact national
- Participation aux réunions du Comité de l'investissement et dialogue avec les pairs

# Le Code d'incitations aux investissements de 1993

- Liberté d'investir, non discrimination
- Régime différencié entre entreprises totalement et partiellement exportatrices
- Restrictions: autorisation de la CSI pour acquisition de parts sociales et certaines activités de services quand participation étrangère  $>$  à 50%
- Système d'incitations fiscales et financières
- Règlement des différends: tribunaux tunisiens et arbitrage (si prévu dans un contrat ou un traité)
- Axes stratégiques: développement régional, agricole, environnemental, technologique, PME, investissements de soutien

# La nouvelle stratégie de l'investissement en Tunisie

## **Stratégie de développement de la nouvelle Tunisie:**

- Révision du code (simplicité, transparence et efficacité)
- « Achèvement de la libéralisation dans tous les secteurs »
- Meilleur ciblage des incitations
- Partenariat entre entreprises locales et étrangères
- Instance nationale de l'investissement et cellule technique
- Simplification des procédures

## **Autres aspects:**

- Levée des restrictions ou mesures alternatives
- Mécanisme d'approbation selon les bonnes pratiques
- Incitations: transparence et non discrimination, proportionnalité, évaluations coûts-bénéfices, Guichet unique
- Concertation pour révision réglementaire
- Différends: renforcer l'application du Code de l'arbitrage
- Expropriation/compensation
- Négociations d'All: APPI, Accords de la Ligue arabe, ALE régionaux, ALECA